



## **POUR DIFFUSION IMMEDIATE**

**1 septembre 2011**

**CONTACTS: Atlanta, Deborah Hakes +1 404 420 5124; Tunis, Sabina Vigani +216 23 63 49 79**

### **Le Centre Carter salue l'achèvement de la phase d'inscription des électeurs en Tunisie, et met en évidence des mesures supplémentaires nécessaires pour la réussite du scrutin.**

Une déclaration du Centre Carter publiée aujourd'hui évaluant le processus d'inscription des électeurs en Tunisie constate qu'il a été conduit paisiblement à travers le pays mais que d'importants défis opérationnels restent à relever par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE), en particulier en ce qui concerne l'affectation des électeurs dans les bureaux de vote et la campagne de sensibilisation des électeurs pour diffuser les informations clés au public. Le Centre recommande l'intensification des activités de sensibilisation par l'ISIE et les autres parties prenantes pour accompagner les Tunisiens dans le processus électoral. Un processus électoral crédible et réussi sera une étape essentielle de la transition démocratique et pour la stabilité de la Tunisie.

L'inscription des électeurs a démarré le 11 juillet, initialement pour une période de trois semaines, et a ensuite été prolongée jusqu'au 14 août, mesure positive pour augmenter la participation. Environ 1000 centres d'inscription, y compris des centres mobiles, ont opéré sous la supervision de l'ISIE et de ses bureaux régionaux dans les 27 circonscriptions électorales. Les Tunisiens résidant à l'étranger avaient l'opportunité de s'inscrire auprès des missions diplomatiques et consulaires jusqu'au 28 août.

Malgré de nombreux défis, comprenant des problèmes techniques avec le système d'enregistrement en ligne lors du lancement de l'opération, la désignation tardive des membres des Instances Régionales Indépendantes pour les Elections (IRIE), le démarrage tardif de la campagne de sensibilisation, ainsi que des incohérences dans la mise en œuvre des procédures, en particulier en ce qui concerne l'exigence que les individus s'inscrivent personnellement, le processus d'inscription des électeurs a été mené de manière pacifique à travers le pays. Selon l'ISIE, 3 882 727 citoyens se sont inscrits en Tunisie, ce qui représente environ 55% de la population électorale estimée.

L'inscription n'était pas une condition nécessaire pour que l'électeur figure sur la liste électorale provisoire établie à partir de la base de données des cartes nationales d'identité. En revanche, le processus d'inscription des électeurs a été réalisé comme un exercice « passif », les personnes inscrites ayant l'opportunité de mettre à jour leurs données et de choisir un bureau de vote le plus proche de leur lieu de résidence le jour du vote. Étant donné qu'environ 45% des électeurs potentiels n'a pas participé à l'inscription, le Centre encourage l'ISIE à envisager des mesures additionnelles et des mécanismes appropriés pour s'assurer que tous les électeurs puissent identifier l'emplacement de leur bureau de vote. Les informations rapportées par la presse tunisienne au sujet d'une annonce récente par l'ISIE indiquent que les

électeurs potentiels qui n'ont pas participé à l'enregistrement des électeurs seront autorisés à sélectionner l'emplacement de leur bureau de vote du 4 au 20 septembre. Bien que des informations supplémentaires soient nécessaires pour confirmer quels mécanismes seront utilisés, le Centre encourage et accueille ces efforts, qui visent à atténuer les risques de confusion le jour du scrutin.

Le Centre Carter a également constaté le dévouement des autorités électorales dans l'exécution de leurs responsabilités. Cependant, le Centre souligne l'importance pour l'ISIE de prendre des mesures pour s'assurer que l'Organe Technique, Administratif et Financier (OTAF) soit doté de toutes les ressources humaines nécessaires, afin de renforcer les capacités de l'ISIE à préparer et gérer les opérations électorales et de parvenir à une meilleure coordination entre l'instance centrale et les instances régionales.

Le faible taux de participation dans la phase initiale de l'inscription des électeurs a été encore plus perceptible pendant la phase d'affichage et de réclamations, lorsque les électeurs ont eu l'opportunité de vérifier la liste électorale provisoire du 20 au 26 août. À la lumière de ce constat, le Centre Carter encourage l'ISIE à anticiper le lancement de campagnes d'information des électeurs, et à diffuser des messages spécifiquement conçus pour chacune des phases du processus électoral.

Le Centre apprécie l'approche coopérative dont ont fait preuve les autorités électorales à l'égard des observateurs, y compris en délivrant l'accréditation en temps utile. Afin de renforcer davantage la transparence, le Centre Carter incite les autorités électorales à poursuivre les consultations régulières avec toutes les parties prenantes au processus électoral, ainsi qu'à rendre largement accessible tous les documents officiels, notamment par le biais du site Internet de l'ISIE.

\*\*\*\*\*

**Contexte** : Le Centre Carter a reçu le 18 juillet une lettre de l'ISIE l'invitant à observer le processus électoral, puis l'accréditation officielle le 4 août. Le Centre a observé l'inscription des électeurs en Tunisie en vue de l'élection de l'Assemblée Constituante fixée au 23 octobre. Le Centre a observé l'enregistrement des électeurs en déployant 10 observateurs de long terme qui ont visité 191 centres d'inscription dans tous les Gouvernorats, et ont rencontré les autorités électorales, les représentants de partis politiques, et des organisations de la société civile.

Le Centre Carter restera en Tunisie pour observer la phase d'enregistrement des candidatures, la campagne électorale, les opérations de vote, les processus de dépouillement et de consolidation des résultats, ainsi que la résolution d'éventuels contentieux pour l'élection de l'Assemblée Constituante. Les observateurs de long terme seront rejoints, à l'approche du jour du scrutin, par 40 observateurs de court terme de différentes nationalités. Les objectifs de la mission d'observation du Centre en Tunisie visent à fournir une évaluation impartiale de la qualité globale du processus électoral, à promouvoir un processus incluant le plus grand nombre de Tunisiens et à démontrer l'intérêt et le soutien de la communauté internationale





Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique<sup>2</sup>. Ses membres sont issus de la magistrature, du monde universitaire et de la société civile ; on compte également un notaire, un huissier, un expert-comptable, un informaticien et un journaliste.

La structure de l'ISIE comprend 33 sections régionales (IRIE) qui couvrent 27 circonscriptions électorales en Tunisie et 6 circonscriptions à l'étranger<sup>3</sup>. Les IRIE de Tunisie sont composées de 14 membres, alors qu'à l'étranger elles comptent entre 8 et 14 membres<sup>4</sup>. Un organe technique, administratif et financier (OTAF) assiste l'ISIE<sup>5</sup>, mais son effectif n'est pas encore au complet et il n'a pas encore de Directeur Exécutif.

Le Centre Carter a constaté le dévouement des autorités électorales dans l'exécution de leurs responsabilités. Cependant, le Centre souligne l'importance pour l'ISIE de prendre des mesures pour s'assurer que l'OTAF soit doté de toutes les ressources humaines nécessaires, afin de renforcer les capacités de l'ISIE à préparer et gérer les opérations électorales et de parvenir à une meilleure coordination entre l'instance centrale et les instances régionales.



En prévision du lancement de l'opération d'inscription, un test pilote, ayant été mené pour vérifier le fonctionnement du système d'inscription en ligne, ne s'est pas révélé concluant. Des problèmes techniques du système d'inscription en ligne ont affecté le processus à ses débuts, et il a fallu deux à trois jours pour que le système devienne opérationnel dans tous les pays. Après ces quelques difficultés initiales, le système a bien fonctionné avec seulement quelques rares et courtes interruptions de la connexion internet.

Le personnel en charge de l'inscription a scanné le code barre figurant au dos de la carte d'identité nationale de chaque électeur pour accéder à son dossier, qui est lié par internet à la base de données nationale d'identification gérée par le Centre National de l'Informatique (CNI). Les électeurs ont eu la possibilité de choisir le bureau de vote le plus proche du lieu où ils se trouveront le jour des élections. Les inscrits ont reçu un récépissé, indiquant leur nom, leur adresse et le bureau de vote choisi.

La plupart du temps, le personnel des centres d'inscription s'est montré accueillant et coopératif avec les inscrits et a travaillé efficacement. On note une représentation féminine satisfaisante parmi le personnel d'inscription. Les observateurs du Centre ont également constaté que la plupart des IRIE ont activement joué leur rôle de supervision des centres d'inscription, notamment en entretenant une communication constante avec le personnel d'inscription et en visitant les centres d'inscription sur une base régulière.

Toutefois, les observateurs du Centre Carter ont rapporté des incohérences au sein des IRIE et des bureaux d'inscription dans l'application des procédures d'inscription. L'inscription par procuration illustre de la manière la plus flagrante ces incohérences, certains bureaux d'inscription ayant autorisé l'inscription par procuration, alors que d'autres, parfois même dans le même gouvernorat, interdisaient à des membres de la famille ou à des tierces personnes de venir vérifier les informations d'autres électeurs potentiels. Dans certains cas, des récépissés ont été fournis pour les inscriptions par procuration ; dans d'autres cas, les personnes inscrites par procuration devaient venir en personne pour récupérer leur récépissé. Les IRIE ont aussi pris des positions différentes sur cette question, certaines autorisant l'inscription par procuration au motif de l'éloignement des centres d'inscription dans les zones rurales.

Le guide des procédures d'inscription de l'ISIE spécifie que l'inscription est un processus personnel et qu'il ne peut donc pas être délégué à un tiers<sup>8</sup>. Les observateurs ont toutefois noté que le manuel des procédures d'inscription n'était pas toujours disponible dans les centres d'inscription et que le personnel d'inscription n'était pas toujours au courant de son existence, vraisemblablement en raison de l'élaboration et de la diffusion relativement tardive du document.

D'après l'ISIE, un nombre réduit d'inscriptions, représentant moins de 1% du total, a été refusé par le système d'inscription en ligne, en raison de cartes d'identité périmées<sup>9</sup>, d'incompatibilité entre la date de délivrance enregistrée dans la base de données et celle

---

<sup>8</sup> Manuel des procédures d'inscription de l'ISIE, paragraphe 3.3.1.

<sup>9</sup> Les responsables de l'ISIE ont rapporté que, il y a quelques mois, les autorités ont diffusé des spots radio et télévisés demandant aux détenteurs des anciennes cartes d'identité de les remplacer par des nouvelles. Le nombre d'anciennes cartes d'identité se situerait entre 200 000 et 400 000.

figurant sur la carte, ou encore dans le cas de militaires et forces de sécurité libérés de leurs obligations mais encore enregistrés comme étant en service<sup>10</sup>.

Alors qu'il y a eu quelques différences mineures entre les centres d'inscription en ce qui concerne les procédures de traitement des refus – qu'il faille par exemple remplir manuellement des formulaires d'inscription ou émettre des formulaires spéciaux pour les militaires – les observateurs ont rapporté que le personnel d'inscription a orienté justement les personnes concernées vers les IRIE ou, dans le cas des cartes d'identité périmées, vers la police pour renouvellement.

D'après l'ISIE, 21.860 cas ont été déposés au niveau des IRIE à la clôture du processus d'inscription. A la date du 24 août, seuls 5000 d'entre eux ont été traités. Ainsi, au moins 16.000 cas n'ont pas été inclus dans la liste électorale provisoire. Le Centre a appris que les inscrits dont le cas a été traité sont informés uniquement oralement du résultat de la procédure et ne reçoivent pas de notification écrite.

En réponse à la faible participation initiale – environ 16% des électeurs potentiels inscrits à la date du 30 juillet – l'ISIE a prolongé la période d'inscription au 14 août. Le nombre de centres d'inscription a également été augmenté,



dispositions reflètent les obligations de la Tunisie de respecter le droit d'accès à l'information<sup>11</sup>, qui inclut, entre autres, le droit de vérifier la liste électorale.

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 16 août, l'ISIE a annoncé que la période de publication et de contestation de la liste provisoire se déroulerait du 20 au 26 août. Il a également été annoncé que la liste électorale serait disponible en ligne, et qu'un service de SMS serait mis en place pour confirmer la présence des électeurs sur la liste, ainsi que la localisation de leur bureau de vote.

Le faible taux de participation à la phase initiale d'inscription a été encore plus perceptible lors de la publication et de la contestation des listes électorales. Dans cette optique, le Centre Carter encourage l'ISIE à lancer en temps opportun des campagnes d'information à l'intention des électeurs et de fournir des messages spécifiques adaptés à chaque phase du processus électoral.

Les observateurs du Centre Carter ont rapporté que les listes provisoires ont été imprimées sous forme de livres, divisés en deux volumes : l'un mentionnant les électeurs potentiels qui se sont inscrits activement, l'autre les électeurs potentiels qui ont été inscrits automatiquement à partir de la base de données des cartes d'identité. Les électeurs potentiels ont été répertoriés dans l'ordre alphabétique arabe, sans aucune référence aux bureaux de vote attribués, mais

publié au nom de l'ISIE par le Centre mondial pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (CDDH) à Tunis. Le CDDH a été créé par le Centre mondial pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (CDDH) à Tunis.

fonctionnel que dans la deuxième



l'intérêt limité manifesté par ces acteurs, tandis que d'autres IRIE semblent réfractaires à l'idée d'organiser des séances d'information avec les partis politiques, par crainte de perdre leur indépendance.

#### *Catégories spécifiques d'électeurs*

Le Centre reconnaît les efforts des autorités électorales pour accommoder des catégories spécifiques d'électeurs potentiels tels que les personnes analphabètes ou handicapées. En outre, l'ISIE a été réceptive aux préoccupations exprimées par les OSC concernant l'article 61 original du décret-loi sur les élections autorisant les électeurs analphabètes et ceux atteints d'une infirmité manifeste à être assistés par un électeur de leur choix. Pour éviter les risques d'achat ou d'influence des votes, l'ISIE a été à l'initiative de cet amendement. Toutefois, le nouvel article 61 a été formulé en des termes très généraux ; l'ISIE doit édicter des réglementations fournissant plus de détails afin que la loi corresponde aux objectifs visés.

Concernant les prisonniers, la loi prévoit que seules les personnes condamnées à plus de six mois d'emprisonnement pour avoir commis des crimes ou délits infâmant et qui n'ont encore pas recouvrés leurs droits civils et politiques<sup>23</sup>, sont exclues de l'exercice du droit de vote. Cependant, le fait qu'aucune inscription n'ait été menée dans les prisons pourrait conduire à déposséder tous les prisonniers de leurs droits de vote. Le Centre Carter demande donc instamment à l'ISIE de faire tous les efforts possibles afin d'accommoder tous les électeurs, y compris les détenus, conformément aux obligations de la Tunisie à garantir le suffrage universel et le droit de vote<sup>24</sup>.

#### *Accréditation des électeurs*

Le Centre Carter apprécie l'approche coopérative de l'ISIE à l'égard des observateurs internationaux et la rapidité avec laquelle elle a fourni leurs accréditations aux observateurs du Centre Carter, permettant qu'ils puissent être déployés sans retard.

Pendant ce temps, des réseaux de groupes d'observateurs nationaux ont commencé à s'organiser et à planifier des formations d'observateurs, certaines en coopération avec des ONG internationales. Le Centre encourage l'ISIE à étendre son soutien en matière d'accréditation aux autres organisations nationales et internationales, en accord avec les bonnes pratiques en matière de transparence dans la gestion du processus électoral, notamment par la présence d'observateurs dûment accrédités<sup>25</sup>. L'observation nationale non-partisane est un exercice utile et une opportunité importante pour permettre aux citoyens tunisiens de participer au processus électoral.

#### *Recommandations*

En se basant sur ces observations préliminaires, le Centre Carter émet les recommandations suivantes:

Établir des mécanismes opérationnels appropriés pour s'assurer que les électeurs sont capables d'identifier l'emplacement de leur bureau de vote ;

Lancer une campagne d'information ciblée pour sensibiliser les électeurs aux procédures de vote, au processus des plaintes électorales, et à d'autres questions essentielles du déroulement des élections. Partager de façon proactive les informations et documents publics de sensibilisation et continuer de tenir régulièrement des consultations avec les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias, au niveau national et local ;

S'assurer que l'OTAF, l'organe technique, administratif et financier dispose du personnel adéquat, afin de renforcer les capacités de l'ISIE à préparer et administrer les opérations électorales ;

Prévoir suffisamment de temps pour organiser et mener des formations sur les procédures spécifiques, de façon à assurer une mise en œuvre précise et cohérente par les agents électoraux à tous les niveaux ;

Accroître la transparence en mettant publiquement à disposition la législation électorale, les régulations et les procédures opérationnelles pertinentes, y compris en les publiant sur le site web de l'ISIE.

Aux organisations de la société civile :

Former et déployer des observateurs nationaux pour observer les prochaines étapes du processus électoral ;

Entreprendre des activités d'éducation civique à l'intention des électeurs afin de les sensibiliser au mandat de l'Assemblée Constituante.

*Constituante. Les observateurs de long terme du Centre seront rejoints, dans les jours précédant le scrutin, par 40 observateurs de court terme de différentes nationalités. Les objectifs de la mission d'observation du Centre Carter en Tunisie sont de fournir une évaluation impartiale de la qualité globale du processus électoral, de promouvoir un processus inclusif pour tous en Tunisie et de démontrer l'intérêt et le soutien international à la transition démocratique de ce pays. Les élections seront évaluées en fonction du cadre juridique tunisien et des obligations de la Tunisie vis-à-vis des traités internationaux.*

*La mission d'observation du Centre est menée conformément à la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Élections et le Code de Conduite qui a été adopté par les Nations Unies en 2005 et approuvé par 35 groupes d'observation électorale. Le Centre publiera régulièrement des déclarations publiques, disponibles sur son site web : [www.cartercenter.org](http://www.cartercenter.org).*